



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences

78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de mobilité

DGER/SDEDC/2020-169

05/03/2020

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 26/03/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2020, sur les postes de direction de CFA, CFPPA, exploitations agricoles, ateliers technologiques vacants ou susceptibles de l'être dans les établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEFPA).

Destinataires d'exécution

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole

La présente note a pour objet de préciser les modalités de candidature, et d'examen de ces candidatures, sur les postes de direction de certains centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) vacants ou susceptibles de l'être.

Textes de référence : Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Note de service n°2020-31 du 16 janvier 2020 fixant les lignes directrices de gestion du ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatives à la politique de mobilité

La présente note a pour objet de préciser les modalités de candidature, et d'examen de ces candidatures, sur les postes de direction de certains centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2020.

Les postes de direction de centre constitutif d'EPLEFPA intégrés dans le statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole régi par le décret du 5 novembre 2019 n°2019-1135 font l'objet d'une note de mobilité distincte.

- La note comprend quatre annexes :
 - Annexe A : liste des postes ;
 - Annexe B : demande d'affectation sur un poste de direction ;
 - Annexe C : avis circonstancié du supérieur hiérarchique direct ;
 - Annexe D : avis circonstancié de l'autorité académique.
- Les postes concernés relèvent des catégories suivantes :
 - directeur de CFA (centre de formation des apprentis) ;
 - directeur de CFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricoles) ;
 - directeur d'exploitation agricole (DEA) ;
 - directeur d'atelier technologique (DAT).

1. Procédure de candidature et recevabilité

L'accès aux postes de directeurs des centres CFA, CFPPA, EA et AT est ouvert à tout fonctionnaire de catégorie A.

La participation à la campagne de mobilité des directeurs de centre constitutif d'EPLEFPA n'est plus conditionnée à l'inscription des agents sur la liste d'aptitude des directeurs de CFA et/ou CFPPA ni celle des DEA-DAT.

Les directeurs de centres contractuels bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée (CDI) peuvent se porter candidats sur les postes publiés en annexe de la présente note, s'ils souhaitent changer d'affectation ou s'ils sont contraints à la mobilité.

Ceux d'entre eux ayant déclaré leur intention de mobilité, en application de la note de service n°2019-699 du 10 octobre 2019 voient le poste qu'ils occupent publié comme susceptible d'être vacant. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, leur poste est déclaré non vacant et ils restent maintenus sur le poste.

Sont contraints à la mobilité les agents occupant les fonctions de directeurs de centre constitutif d'EPLEFPA en CDI :

- affectés sur un poste déclaré vacant postérieurement au cycle de mobilité précédent et qui n'a pu être régulièrement publié et offert aux titulaires ;
- affectés sur des postes fermés à la rentrée scolaire 2020 ;
- demandant leur réintégration à l'issue d'un congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles.

Les ACEN en CDI peuvent postuler sur tous les postes publiés en annexe de la présente note, y compris s'ils occupent le poste publié.

Leur candidature sera examinée après les affectations des personnels titulaires.

2. Envoi des dossiers par les agents

La procédure comporte deux démarches, conduites **en simultan **.

2.1. Envoi du dossier

Le candidat   un ou plusieurs postes de direction adresse, sous couvert de la voie hi rarchique,   son autorit  acad mique / DRAAF – DAAF (ou   son sup rieur hi rarchique direct pour les agents hors enseignement), **au plus tard le 19 mars 2020**, un **dossier de candidature compos  des annexes B, C et D** d ment compl t es, accompagn es d'un curriculum vitae actualis .

En parall le, dans le **respect de la m me date**, le candidat adresse **un exemplaire de l'annexe B**, par messagerie  lectronique (sous format PDF) :

-   la direction g n rale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des comp tences, par voie  lectronique,   l'adresse mail (bgdc-mobilite-titulaires.dger@agriculture.gouv.fr) ;
- et aux IGAPS, charg s, respectivement :
 - du suivi de l' tablissement actuel d'affectation de l'agent ;
 - du suivi de l' tablissement demand .

2.2. D marche de candidature

2.2.1aupr s du directeur d'EPLEFPA

Les postes de direction de centre sont des **postes   profil**. Chaque candidat doit **obligatoirement** prendre l'attache des directeurs des EPLEFPA dont d pendent les postes sur lesquels il postule.

2.2.2aupr s de l'autorit  acad mique d'accueil

Chaque candidat **doit obligatoirement prendre contact** avec l'autorit  acad mique d'accueil (SRFD ou SFD comp tent) pour pr senter sa candidature faute de quoi, cette candidature ne sera pas class e. Cette phase vise   prendre connaissance des caract ristiques du poste sollicit , pour en **conna tre le contexte** et **les caract ristiques** ainsi que **les objectifs** attendus.

En cas d'int r t pour le(s) poste(s) concern s par cette prise de contact, le candidat concr tise sa candidature par l'envoi de sa liste de v ux correspondants (annexe B), jointe   sa **lettre de motivation accompagn e d'un curriculum vitae** actualis ,   l'autorit  acad mique (DRAAF / DAAF) d'accueil, **avant le 19 mars 2020** d lai de rigueur.

2.3 Accus  de r ception

Le SRFD / SFD, ou le BDC pour les agents dans des situations particuli res, retourne   l'agent l'accus  de r ception (annexe E) de sa demande de mutation, sous quinzaine.

Une fois la candidature saisie par le service comp tent dans le module mobilit  du SIRH AGORHA, un mail automatique de confirmation est envoy    chaque agent candidat. L'attention de ces derniers est appel e sur la n cessit  de renseigner correctement cette adresse dans le dossier de candidature.

3. Procédure d'examen des candidatures

3.1. Traitement, saisie et transmission des dossiers par les DRAAF / DAAF d'origine.

Les demandes de mutation des agents doivent être saisies **dans Agorha mobilité** par les DRAAF / DAAF **au plus tard le 24 mars 2020**.

L'autorité hiérarchique transmet ensuite par **voie électronique** l'ensemble des demandes collectées pour le **24 mars 2020** à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau des dotations et des compétences (bgdc-mobilite-titulaires.dger@agriculture.gouv.fr).

Préalablement à ces transmissions, l'autorité académique aura obligatoirement porté un avis circonstancié sur chaque candidature, dans les cadres réservés spécifiquement à cet effet (annexe D).

3.2. Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures et communique ses **avis circonstanciés** sur l'ensemble des candidats, sur la **fiche récapitulative des candidatures**, qui sera transmise aux DRAAF / DAAF, en temps utile, par le bureau des dotations et des compétences.

Cette fiche doit être retournée à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau des dotations et des compétences, **au plus tard le 28 mars 2020**, par voie électronique à l'adresse mail suivante : bgdc-mobilite-titulaires.dger@agriculture.gouv.fr

4. Modalités d'examen des candidatures

La DGER vérifie le respect des règles de recevabilité fixées par la présente note de service et examine chaque candidature transmise au regard des avis circonstanciés dont elle a fait l'objet de la part des directeurs d'EPLEFPA et des autorités académiques d'origine et d'accueil.

La deuxième phase de mobilité organisée au printemps sur les postes de directeur de centre **relèvera des mêmes modalités**, pour pourvoir les postes restés ou devenus vacants après la présente publication. Le calendrier correspondant et la liste des postes seront publiés au Bulletin officiel en **complément de la présente note**.

Enfin, les postes encore vacants ou susceptibles de l'être à l'issue de l'année scolaire en cours, seront présentés à la mobilité des agents contractuels organisée par la note de service annuelle publiée au printemps 2020.

5. Publication des résultats et modalités de recours

Les résultats du cycle de mobilité seront publiés en deux phases, aux mois d'avril et de mai, sur l'espace numérique du MAA (intranet espace mobilités) ainsi que sur ChloroFil.

L'agent peut, dans le délai de deux mois suivant la publication valant décision des résultats de la mobilité pour un poste donné exercer un recours administratif ou contentieux dans les conditions prévues aux articles L410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé.

Dans ce cadre, ils peuvent choisir un représentant désigné par une organisation syndicale

représentative de leur choix pour les assister. L'organisation syndicale doit être représentative au niveau du comité technique ministériel du MAA.

6. Postes proposés au mouvement

Les postes proposés à la mobilité sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants (V), soit susceptibles de l'être (SV), et peuvent comporter une observation. Chaque fiche de poste est disponible par lien hypertexte.

**Le chef de service
de l'enseignement technique**

Jean-Luc TRONCO

**Le chef de service
des ressources humaines**

Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe A -
Emplois de directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA (hors statut d'emploi)
Mobilité rentrée scolaire 2020

Directeur atelier technologique

Région	Etablissement	N° Circulaire	V	SV	Observations
Auvergne-Rhône-Alpes	Atelier technologique agroalim Bourg en Bresse	93645		SV	
Auvergne-Rhône-Alpes	Atelier technologique agroalimentaire d'Aurillac	93647	V		
Auvergne-Rhône-Alpes	Atelier technologique agroalimentaire de St Flour	93649		SV	
Auvergne-Rhône-Alpes	Atelier technologique de Roanne Chervé	93651		SV	
Auvergne-Rhône-Alpes	Atelier technologique de Chambéry	93659	V		
Auvergne-Rhône-Alpes	Atelier technologique de Contamine sur Arve	93660		SV	
Bourgogne-Franche-Comté	Atelier technologique de Quétigny Plombières	93664		SV	
Bretagne	EPLEFPA de Guingamp Kernilien	93672		SV	
Bretagne	Exploitation horticole de Merdrignac	93674		SV	
Grand-Est	Centre équestre de Belleray	93687		SV	
Nouvelle-Aquitaine	Atelier technologique et agroalimentaire Bressuire	93715		SV	
Nouvelle-Aquitaine	Atelier technologique agroalim Limoges- Les Vaseix	93718		SV	
Occitanie	Atelier techno agroalimentaire de Florac	93724	V		
Pays de la Loire	Atelier technologique piscicole de Château-Gontier	93740		SV	

Directeur exploitation

Région	Etablissement	N° Circulaire	V	SV	Observations
Auvergne-Rhône-Alpes	Exploitation agricole de Moulins-Neuville	93646		SV	
Auvergne-Rhône-Alpes	Exploitation horticole de Marmilhat	93656	V		
Auvergne-Rhône-Alpes	Exploitation viticole de Belleville sur Saône	93658	V		
Auvergne-Rhône-Alpes	Exploitation agricole de Contamine sur Arve	93661		SV	
Bourgogne-Franche-Comté	Exploitation viticole de Beaune	93663		SV	
Bourgogne-Franche-Comté	Exploitation agricole de Cosne-sur-Loire	93665	V		
Bourgogne-Franche-Comté	Exploitation horticole de Plagny-Sermoise	93666	V		
Bourgogne-Franche-Comté	Exploitation piscicole de Château-Chinon	93668	V		
Bourgogne-Franche-Comté	Exploitation agricole de Charolles	93670		SV	
Bretagne	EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	93675	V		site de Morlaix
Bretagne	Exploitation agricole de Saint-Aubin	93676	V		
Centre-Val de Loire	Exploitation agricole de Touvent Châteauroux	93679	V		
Grand Est	Exploitation agricole de Troyes-Saint Pouange	93681		SV	
Grand Est	Exploitation agricole de Chaumont	93683		SV	
Grand Est	Exploitation horticole de Fayl-Billot	93685		SV	
Guadeloupe	Exploitation agricole de Guadeloupe	93689	V		
Hauts-de-France	Exploitation agricole d'Airion	93691		SV	
Hauts-de-France	Exploitation horticole de Ribecourt	93692	V		
Île-de-France	Exploitation agricole de la Bretonnière	93693		SV	
La Réunion	Exploitation agricole de Saint Paul	93694		SV	
Martinique	Exploitation agricole de la Croix Rivail	93695	V		
Martinique	Exploitation agricole du Robert	93696		SV	
Normandie	Exploitation agricole de St Hilaire	93700		SV	
Normandie	Exploitation agricole de Sées	93701		SV	
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation horticole Le Petit Chadignac Saintes	93702		SV	
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation horticole de Brive Voutezac	93703	V		
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation agricole de la Ferme du Manus Neuvic	93704	V		
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation viticole de Bergerac Monbazillac	93706	V		
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation agricole de Dax	93709	V		
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation agricole de Nérac	93711		SV	
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation horticole de Tonneins	93712		SV	
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation aquacole de Bourcefranc	93713	V		exploitation ostréicole - permis bateau exigé
Nouvelle-Aquitaine	Exploitation agricole d'Orthez	93714		SV	
Occitanie	EPLEFPA de l'Hérault	93720	V		
Occitanie	Exploitation horticole de Castelnau-le-Lez	93722		SV	
Occitanie	Exploitation viticole de Riscle	93723	V		

Annexe A -
Emplois de directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA (hors statut d'emploi)
Mobilité rentrée scolaire 2020

Directeur exploitation

Région	Etablissement	N° Circulaire	V	SV	
Occitanie	Exploitation agricole de Ondes	93725		SV	
Occitanie	Exploitation agricole de St Médard St Gaudens	93727		SV	
Occitanie	Exploitation agricole Rodez La Roque	93729		SV	
Occitanie	Exploitation arboricole de Moissac	93730		SV	
Occitanie	Exploitation viticole de Nîmes	93731		SV	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA de Saint Rémy de Provence	93734		SV	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Exploitation agricole de l'Isle/Sorgue	93735		SV	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Exploitation agricole de l'Isle/Sorgue	93736		SV	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Exploitation viticole d'Orange Château-Mongin	93737		SV	
Pays de la Loire	Exploitation viticole de Montreuil-Bellay	93739	V		
Pays de la Loire	Exploitation agricole de Château-Gontier	93741		SV	

Directeur CFA

Région	Etablissement	N° Circulaire	V	SV	
Bourgogne-Franche-Comté	CFA de l'Yonne	93671		SV	
Bretagne	CFA le Talhouët à Hennebont	93677		SV	
Centre-Val de Loire	Site de Bourges du CFA du Cher	93678		SV	
Grand Est	Site de Saint Pouange du CFA de St Pouange	93680		SV	
Grand Est	Site de Toul du CFA de Meurthe et Moselle	93686		SV	
Nouvelle-Aquitaine	Site d'Ahun du CFA de la Creuse	93708		SV	
Nouvelle-Aquitaine	CFA de la Haute Vienne	93719	V		
Occitanie	CFA du Gers	93726		SV	
Occitanie	CFA Toulouse Auzeville	93728		SV	
Occitanie	Site de Carcassonne du CFA de l'Aude	93732	V		
Occitanie	CFA Pyrénées Orientales	93733		SV	

Directeur CFPPA

Région	Etablissement	N° Circulaire	V	SV	
Auvergne-Rhône-Alpes	CFPPA Aurillac	93648		SV	
Auvergne-Rhône-Alpes	CFPPA Romans	93650		SV	
Auvergne-Rhône-Alpes	CFPPA Yssingaux	93652	V		
Auvergne-Rhône-Alpes	CFPPA Brioude Bonnefont	93653	V		
Auvergne-Rhône-Alpes	CFPPA Forestier Saugues	93654	V		
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA des Combrailles	93657	V		
Auvergne-Rhône-Alpes	Site La Roche sur Foron CFPPA La Roche sur Foron	93662		SV	
Bourgogne-Franche-Comté	CFPPA du Morvan	93667	V		
Bourgogne-Franche-Comté	CFPPA Vesoul	93669	V		
Bretagne	CFPPA Guingamp	93673		SV	
Grand Est	CFPPA L'Epine	93682		SV	
Grand Est	CFPPA Fayl Billot	93684		SV	
Grand Est	CFPPA Obernai	93688		SV	
Hauts-de-France	CFPPA Verdilly	93690		SV	
Normandie	Site Le Neubourg du CFPPA de l'Eure agricole	93698	V		
Normandie	CFPPA Coutances	93699	V		
Nouvelle-Aquitaine	CFPPA Meymac	93705		SV	
Nouvelle-Aquitaine	CFPPA Tulle-Naves	93707		SV	
Nouvelle-Aquitaine	CFPPA Bazas	93710	V		
Nouvelle-Aquitaine	Site de Melle CFPPA Melle-Niort	93716	V		
Nouvelle-Aquitaine	CFPPA Venours	93717	V		
Occitanie	CFPPA Ondes Grenade	93721		SV	
Pays de la Loire	EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique	93738		SV	

Directeur de CFA et CFPPA

Région	Etablissement	N° Circulaire	V	SV	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Clermont Ferrand	93655		SV	
Normandie	EPLEFPA du Robillard	93697		SV	

DOSSIER MOBILITÉ

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION			
DGER-SET-SDEDC-BDC			
RENTREE SCOLAIRE 2020			
DEMANDE D'AFFECTION SUR UN POSTE DE DIRECTION de CENTRE			
Exploitation agricole / Atelier technologique		CFA ou CFPPA	
DOCUMENTS A ADRESSER		1 exemplaire par mel : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD	
		1 exemplaire par mel : DGER & IGAPS	
Identification du demandeur TOUS LES CHAMPS DOIVENT ETRE REMPLIS			
Nom		Prénom	
Matricule RenoiRH		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps		Grade	
Etablissement			
Poste occupé / discipline enseignée			

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle <input type="checkbox"/>	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro RenoiRh :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAA) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro RenoiRh :
Autre motif <input type="checkbox"/>	

DOSSIER MOBILITÉ

NOM – PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020 (par ordre de priorité) <small>L'agent précise s'il formule en parallèle des vœux sur des postes relevant d'autres secteurs (enseignement, mobilité générale etc)</small>	N° du poste
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

MOTIVATION DE LA DEMANDE

(à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

--

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

DOSSIER MOBILITÉ

ANNEXE C

**NOM – PRENOM du
demandeur :**

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

Très Défavorable

Date, cachet et signature :

DOSSIER MOBILITÉ

ANNEXE D

NOM – PRENOM du
demandeur :

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

Très Défavorable

Date, cachet et signature :

DOSSIER MOBILITÉ

Annexe E

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ACCUSE DE RECEPTION DE LA DEMANDE DE MUTATION RS 2020

DIRECTEUR DE CENTRE CONSITTUTIF D'EPLFPA

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM PATRONYMIQUE :

PRENOM :

NOM D'USAGE :

CORPS / GRADE / STATUT:

E-mail :

Téléphone :

NUMERO agent : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (À indiquer IMPERATIVEMENT)

(Le numéro agent figure sur votre fiche de notation)

ETABLISSEMENT D'AFFECTION :

POSTE :

A REMPLIR PAR LA DRAAF / DAAF – SRDF / SFD

DEMANDE DE MUTATION RECUE LE: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

FAIT A :

LE :

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE :

DOSSIER MOBILITÉ

Postes ouverts dans l'enseignement agricole technique

[Retour note de service](#)

Auvergne-Rhône-Alpes

EPL Aurillac (15)

* Atelier technologique
agroalimentaire d'aurillac

n° 93647

- Directeur atelier technologique

* Cfppa aurillac

n° 93648

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

EPL Belleville (69)

* Exploitation viticole de belleville sur
saône

n° 93658

- Directeur exploitation

EPL Bourg en Bresse (01)

* Atelier technologique agroalim
bourg en bresse

n° 93645

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

EPL Brioude Bonnefont (43)

* Cfppa brioude bonnefont

n° 93653

- Directeur CFPPA

* Cfppa forestier saugues

n° 93654

- Directeur CFPPA

**EPL Chambéry La Motte
Servolex (73)**

* Atelier technologique de chambéry **n° 93659**

- Directeur atelier technologique

EPL Clermont Ferrand (63)

n° 93655

susceptible d'être vacant - Directeur CFA et CFPPA

* Exploitation horticole de marmilhat **n° 93656**

- Directeur exploitation

EPL Contamine sur Arve (74)

* Atelier technologique de contamaine
sur arve **n° 93660**

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

* Exploitation agricole de contamaine
sur arve **n° 93661**

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL La Roche sur Foron (74)

* Site la roche sur foron cfppa la roche sur foron n° 93662

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

EPL Roanne Chervé (42)

n° 93651

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

EPL Romans (26)

* Cfppa romans n° 93650

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

EPL Saint Flour (15)

* Atelier technologique agroalimentaire de st flour n° 93649

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

EPL des Combrailles (63)

n° 93657

- Directeur CFPPA

EPLEFPA d'Yssingeaux (43)

* Cfppa yssingeaux

n° 93652

- Directeur CFPPA

EPLEFPA du Bourbonnais à Moulins (03)

* Exploitation agricole de moulins-
neuville

n° 93646

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

Bourgogne-Franche-Comté

EPL Beaune (21)

* Exploitation viticole de beaune

n° 93663

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Vesoul (70)

* Cfppa vesoul

n° 93669

- Directeur CFPPA

EPL du Morvan (58)

* Cfppa du morvan

n° 93667

- Directeur CFPPA

* Exploitation piscicole de château-

n° 93668

chinon

- Directeur exploitation

**EPLEFPA Terres de l'Yonne
La Brosse (89)**

* Cfa de l'yonne

n° 93671

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

**EPLEFPA de Fontaines Sud
Bourgogne (71)**

* Exploitation agricole de charolles

n° 93670

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

**EPLEFPA de Nevers Cosne
Plagny (58)**

* Exploitation agricole de cosne-sur-loire

n° 93665

- Directeur exploitation

* Exploitation horticole de plagny-sermoise

n° 93666

- Directeur exploitation

**EPLEFPA de Quétigny
Plombières Les Dijon (21)**

* Atelier technologique de quétigny
plombières

n° 93664

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

Bretagne

EPL Guingamp Kernilien (22)

n° 93672

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

* Cfppa guingamp

n° 93673

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

EPL Merdrignac (22)

* Exploitation horticole de merdrignac n° 93674

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

EPL Saint Aubin du Cormier (35)

* Exploitation agricole de st aubin du
cormier n° 93675

- Directeur exploitation

EPL Saint Jean Brévelay Hennebont (56)

* Cfa le talhouët à hennebont

n° 93677

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver (29)

n° 93676

- Directeur exploitation

Centre-Val de Loire

EPL Bourges Le Sollier (18)

* Site de bourges du cfa du cher

n° 93678

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

EPL Châteauroux (36)

* Exploitation agricole de touvent
châteauroux

n° 93679

- Directeur exploitation

Grand Est

EPL Chaumont (52)

* Exploitation agricole de chaumont

n° 93683

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Châlons en Champagne

(51)

* Cfppa l'epine

n° 93682

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

EPL Fayl Billot (52)

* Cfppa fayl billot

n° 93684

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

* Exploitation horticole de fayl-billot n° 93685

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Obernai (67)

* Cfppa obernai

n° 93688

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

**EPL de Meurthe et Moselle
(54)**

* Site de toul du cfa de meurthe et
moselle

n° 93686

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

EPL de la Meuse (55)

* Centre équestre belleray

n° 93687

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

EPLEFPA de l'Aube (10)

* Site de saint pouange du cfa de l'aube

n° 93680

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

* Exploitation agricole de troyes-saint pouange

n° 93681

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

Guadeloupe

EPL Guadeloupe (971)

* Exploitation agricole de guadeloupe **n° 93689**

- Directeur exploitation

Hauts-De-France

EPL de Crézancy (02)

* Cfppa verdilly

n° 93690

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

EPL de Ribécourt (60)

* Exploitation horticole de ribecourt **n° 93692**

- Directeur exploitation

EPL de l'Oise (60)

* Exploitation agricole d'airion

n° 93691

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

Ile de France

EPL La Bretonnière (77)

* Exploitation agricole de la bretonnière

n° 93693

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

Martinique

EPL Croix Rivail (972)

* Exploitation agricole de la croix rivail

n° 93695

- Directeur exploitation

EPL Le Robert (972)

* Exploitation agricole du robert

n° 93696

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

Normandie

EPL Coutances (50)

* Cfppa coutances

n° 93699

- Directeur CFPPA

EPL Le Robillard (14)

n° 93697

susceptible d'être vacant - Directeur CFA et CFPPA

EPL Saint Hilaire du Harcouët (50)

* Exploitation agricole de st hilaire

n° 93700

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL d'Alençon - Sées (61)

* Exploitation agricole de sées

n° 93701

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPLEFPA de l'Eure (27)

* Site le neubourg du cfppa de l'eure agricole

n° 93698

- Directeur CFPPA

Nouvelle-Aquitaine

EPL Bazas (33)

* Cfppa bazas

n° 93710

- Directeur CFPPA

EPL Bourcefranc (17)

* Exploitation aquacole de
bourcefranc

n° 93702

- Directeur exploitation

EPL Bressuire (79)

* Atelier technologique et
agroalimentaire bressuire

n° 93715

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

EPL Pau Montardon (64)

* Exploitation agricole d'orthéz

n° 93714

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Poitiers Venours (86)

* Cfppa venours

n° 93717

- Directeur CFPPA

EPL des Landes (40)

* Exploitation agricole de dax n° 93711

- Directeur exploitation

**EPLEFPA Brive Voutezac
(19)**

* Exploitation horticole de brive
voutezac n° 93704

- Directeur exploitation

**EPLEFPA Edgard Pisani -
Tulle Naves (19)**

* Cfppa tulle-naves n° 93707

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

**EPLEFPA Jacques Bujault
de Melle (79)**

* Site de melle cfppa melle-niort n° 93716

- Directeur CFPPA

EPLEFPA d'Ahun (23)

* Site d'ahun du cfa de la creuse n° 93708

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

**EPLEFPA de Haute Corrèze
- Neuvic (19)**

* Cfppa meymac

n° 93705

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

* Exploitation agricole de la ferme du
manus neuvic

n° 93706

- Directeur exploitation

EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)

* Atelier technologique agroalim
limoges- les vaseix

n° 93718

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

* Cfa de la haute vienne

n° 93719

- Directeur CFA

EPLEFPA de Saintonge à Saintes (17)

* Exploitation horticole le petit
chadignac saintes

n° 93703

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPLEFPA du Lot et Garonne (47)

* Exploitation agricole de nérac

n° 93712

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

* Exploitation horticole de tonneins **n° 93713**

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPLEFPA du Périgord à Coulounieix (24)

* Exploitation viticole de bergerac
monbazillac **n° 93709**

- Directeur exploitation

Occitanie

EPL Auch (32)

* Cfa du gers **n° 93726**

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

EPL Carcassonne (11)

* Site de carcassonne du cfa de l'aude **n° 93732**

- Directeur CFA

EPL Castelnau Le Lez (34)

* Exploitation horticole de castelnau-
le-lez **n° 93722**

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Mirande (32)

* Exploitation viticole de riscle n° 93723

- Directeur exploitation

EPL Nîmes (30)

* Exploitation viticole de nîmes n° 93731

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Ondes (31)

* Cfppa ondes grenade n° 93721

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

* Exploitation agricole de ondes n° 93725

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Perpignan Roussillon (66)

* Cfa pyrénées orientales n° 93733

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

EPL Rodez La Roque (12)

* Exploitation agricole rodez la roque n° 93729

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Saint Gaudens (31)

* Exploitation agricole de st médard st gaudens **n° 93727**

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Toulouse (31)

* Cfa toulouse auzeville **n° 93728**

susceptible d'être vacant - Directeur CFA

EPL de l'Hérault (34)

n° 93720

- Directeur exploitation

EPLEFPA de la Lozère (48)

* Atelier techno agroalimentaire de florac **n° 93724**

- Directeur atelier technologique

EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban (82)

* Exploitation arboricole de moissac **n° 93730**

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

Pays de la Loire

EPL Château Gontier (53)

* Atelier technologique piscicole de
château-gontier

n° 93740

susceptible d'être vacant - Directeur atelier technologique

* Exploitation agricole de château-
gontier

n° 93741

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Montreuil Bellay (49)

* Exploitation viticole de montreuil-
bellay

n° 93739

- Directeur exploitation

EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique (44)

n° 93738

susceptible d'être vacant - Directeur CFPPA

Provence-Alpes-Cote-d'Azur

EPL Avignon (84)

* Exploitation agricole de l'isle/sorgue n° 93735

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

* Exploitation agricole de l'isle/sorgue n° 93736

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPL Orange (84)

* Exploitation viticole d'orange
château-mongin

n° 93737

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

EPLEFPA Saint Rémy de Provence (13)

n° 93734

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

Réunion

EPL Saint Paul (974)

* Exploitation agricole de saint paul n° 93694

susceptible d'être vacant - Directeur exploitation

[Retour au début de la liste](#)

Document mis à jour le 21/02/2020